



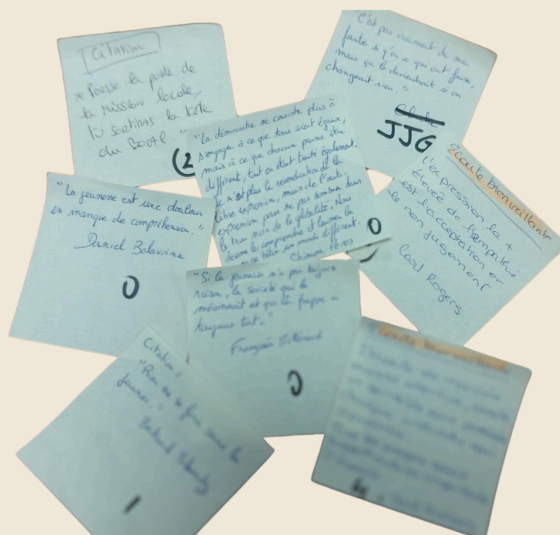
NOTRE PROJET ASSOCIATIF MLIS 2024-2029

“

« J'écoute de manière aussi attentive, exacte et sensible que possible, chaque individu qui s'exprime. Que les propos soient superficiels ou importants...
J'écoute »

Carl ROGERS

”



 Sièg social - 28 Rue grande 36300 LE BLANC
 02.54.37.27.27
 contact@missionlocale-indresud.fr
 Mission Locale Indre Sud



SOMMAIRE

P 1

Le mot du président

P 2

le réseau

P 3 à 4

La MLIS : son histoire, son territoire

P 5 à 7

Son organisation : objet, gouvernance, organigramme

P 8

Notre offre de services

P 19

Nos principaux partenaires

P 10

Nos valeurs

P 11

l'accompagnement vu par la direction

P 12 à 15

Nos enjeux et nos grandes orientations

P 16

Validation et suivi du projet associatif

LE MOT DU PRÉSIDENT

Les jeunes qui rencontrent des difficultés familiales, éducatives et d'intégration sociales ne sont pas l'exclusivité des banlieues urbaines.

Notre territoire rural compte trois petites villes « Le Blanc, Argenton sur Creuse et La Châtre » et un grand territoire de campagne peu dense. Malheureusement, il est économiquement défavorisé, car il est l'un des plus pauvres de la région « Centre Val de Loire ».

On dénombre des facteurs défavorables, telles que la faiblesse des réseaux de transports, l'insuffisance des offres de formation...mais à l'inverse, on distingue des atouts importants, comme la richesse de la vie associative ou encore une solidarité omniprésente...

Les bases de la Mission Locale Indre Sud sont ainsi posées sous la forme d'une association dont l'objet est de venir en aide aux jeunes dans différents domaines, et pas seulement dans la recherche d'emploi.

L'ancrage local est celui des communautés de communes. Il est fondamental pour bien appréhender les spécificités territoriales.

Les partenariats incontournables sont ceux de la région, du département et du réseau associatif. Le tout est organisé autour d'une utilisation des dispositifs d'état et d'un financement majoritaire de celui-ci.

La réussite de la mission est directement liée à la grande motivation des collaborateurs des trois pôles de la MLIS.

Les élus eux, en apprécient la nécessité par la fréquentation et par l'intégration des jeunes qui ont bénéficié de l'offre de services de la structure.

Notre territoire est imparfait ; l'existence de la MLIS le rend plus acceptable et égalitaire pour les jeunes du territoire.

Dominique HERVO

LE RESEAU

HISTORIQUE

(<https://www.unml.info/qui-sommes-nous/presentation-de-lunion-nationale-des-missions-locales/>)

- **1981** : Rapport de Bertrand Schwartz sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes
- **1982** : Création des premières Missions Locales et des PAIO
- **1989** : La loi du 19 décembre donne une base législative à l'action des Missions Locales / Parution de la charte des ML
- **1998** : Création de l'association nationale des Missions Locales et PAIO qui se transformera en 2020 en Syndicat National des Missions Locales et des PAIO
- **2001** : Signature de la Convention Collective Nationale
- **2003** : Création de l'Union nationale des Missions Locales
- **2005** : Inscription des Missions Locales dans le code du travail en tant que membre du Service Public pour l'Emploi

CHIFFRES 2022

(Source : I-Milo - Système d'information des Missions Locales)

- **437** Missions Locales et 6 800 lieux d'accueil, répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin
- **15** Associations régionales des Missions Locales
- **15 000** salariés du réseau des Missions Locales
- Près d'1,1 million de jeunes accompagnés par le réseau dont 400 000 accueillis pour la première fois
- Plus de **252 000** jeunes ont signé un parcours personnalisé et contractualisé,
- Près de **200 000** sont engagés dans un parcours intensif Contrat d'Engagement Jeune ou Garantie Jeunes
- **312 000** jeunes en emploi
- **127 000** jeunes en formation
- **60 000** contrats en alternance
- Plus de **23 000** jeunes retournés en formation initiale
- **17 000** jeunes ont été accompagnés en mission de Service Civique, dont 3 000 au sein du réseau

Depuis 1982, les missions locales ont développé un mode d'intervention global au service des jeunes avec la prise en compte de l'ensemble des freins à leur insertion dans tous les domaines : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs.

Cette approche globale est le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'insertion des jeunes et à leur accès aux droits et à l'autonomie.

L'accueil de proximité est primordial. Les jeunes se rendent dans les missions locales de manière Volontaire, et sont accueillis pour une première réponse à leur demande.

L'accompagnement personnalisé en entretien individuel ou en actions collectives sont les principaux modes d'intervention.

Afin d'apporter aux jeunes tous les services nécessaires pour lever les freins à l'insertion, les missions locales mobilise un réseau de partenaires locaux dont elles ont une connaissance approfondie : entreprises, organismes de formation, service public de l'emploi, services de santé, de logement et d'action sociale, services publics locaux, collectivités, associations, etc...

LA MLIS

Son histoire

En 1992, les PAIO des villes du Blanc et d'Argenton-sur-Creuse voient le jour. Deux modes de gouvernance les distinguent.

Celle du Blanc est gérée par une association, la MIFE : Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi.

Tandis que celle d'Argenton-sur-Creuse est placée sous la gestion de cette même municipalité.

Une permanence sera créée dans la commune de La Châtre ou un Conseiller en Insertion Professionnelle (CIP) interviendra de manière bi-hebdomadaire.

Il faut attendre 2013 pour que les deux PAIO fusionnent et ne forment qu'une : la Mission Locale Indre Sud (MLIS). Le siège social est désigné au Blanc. La permanence de La Châtre prend une identité propre en devenant une antenne à part entière. Ainsi, la MLIS est née!

Son territoire

La MLIS est située en Région Centre Val de Loire, dans le département de l'Indre. Elle fait partie des 20 missions locales que compte la région.



Chiffres clés 2023

LES JEUNES ACCOMPAGNES

1200

jeunes accompagnés en 2023



53.6%



46.4%



18 - 21 ans



22 - 25 ans



26 ans et +



Mineurs

29.3% Sans diplôme

32.8% Niveau 3 ou -
(CAP, BEP, DNB)

25.3% Niveau 4 (Bac)

5.2% Niveau 5 et +
(BTS, DEUG...)

» PMSMP

146

» Emploi

135

jeunes ont signé au moins un contrat de travail
(hors alternance).

» Alternance

24

jeunes ont signé un contrat d'apprentissage ou de
professionnalisation.

» Formation

280

jeunes ont accédé à une formation.

Son territoire

Le territoire de la Mission Locale couvre le sud du département de l'Indre par ses :

- **3 antennes** qui se situent sur Le Blanc (siège social), Argenton sur Creuse et La Châtre
- **10 permanences** : Belâbre, Tournon-Saint-Martin, Mézières en Brenne, Saint-Gaultier, Chaillac, Eguzon, Saint Benoit du Sault, Sainte-Sévère Sur Indre, Neuvy Saint Sépulchre, Saint-Août



- Une zone géographique très étendue : 100 km à vol d'oiseau d'est en ouest, 50 km du nord au sud, soit environ la moitié du département de l'Indre : 3 400 km² de superficie, pour un département de 6 903 km².
- Un territoire faiblement peuplé : 77 018 habitants, avec une densité moyenne de 23 hab/km². C'est une population très diffuse dans son ensemble. Aucune commune ne constitue un réel pôle d'attractivité commun au territoire.
- Une Mission locale répartie sur trois bassins de vie qui se concentrent autour des trois principales communes, qui ne représentent à elles trois que 21 % de la population du territoire.
- Trois pôles territoriaux indépendants : aucun de ces trois bassins n'a de communication naturelle ni d'échange entre eux. Chacun est orienté vers des pôles d'attraction différents. Poitiers et le grand-ouest pour le Blanc, l'axe ferroviaire et autoroutier Châteauroux/Limoges pour Argenton-sur-Creuse, le Cher et l'Allier vers l'est pour La Châtre.
- Le territoire d'intervention compte 12 cantons et 7 structures intercommunales pour un total de 128 communes.

SON ORGANISATION

Objet

Extrait des statuts Article 5 : objet

L'association se fixe pour but :

- De coordonner, de favoriser et de promouvoir toutes les actions ou initiatives destinées à faciliter, l'accueil, l'information, l'orientation et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans.
- De prendre en compte la problématique globale de l'insertion des jeunes à savoir l'emploi, la formation, le logement, la santé, la mobilité, les transports, la vie quotidienne, les ressources, les loisirs, la culture, la citoyenneté et le développement économique.

Pour se faire, elle se doit :

- De faire en sorte qu'un public sans emploi ou salarié puisse bénéficier d'une structure d'accueil adaptée, d'informations très larges et d'une orientation personnalisée ;
- D'aider les jeunes à définir un processus d'insertion professionnelle s'appuyant sur des actions de formation dans le cadre des dispositifs de droit commun et sur un itinéraire renforcé mobilisant des moyens complémentaires
- D'assurer un suivi spécifique, adapté à la situation de chaque jeune ayant fait l'objet d'un parcours d'insertion. A cette fin, elle aura à assurer le recensement des besoins de formation, la construction d'itinéraires personnalisés, la coordination des différents acteurs intervenant dans les phases de diagnostic et de formation, dans le cadre des différents dispositifs en vigueur ;
- D'apporter sa contribution au regroupement et à la coordination des organismes et des partenaires, qui concourent à des objectifs de même nature que l'association. A cette fin, elle s'assurera du concours des élus, des services, des organismes publics, des associations et des partenaires socioprofessionnels et passera – avec l'Etat, les services administratifs et les organisations publics compétents – les conventions et contrats appropriés ;
- D'assurer des liens plus étroits avec l'environnement économique afin de concourir à un projet de développement susceptible de favoriser l'insertion locale des jeunes (et des personnes en difficulté) dans son sens le plus large.

La gouvernance de la MLIS

Extrait des statuts Article 14 : composition du bureau

A chaque renouvellement du Conseil d'Administration, celui-ci élit en son sein un Bureau composé :

- Un Président élu parmi le collège n°1 des représentants des collectivités territoriales locales ;
- Deux Vice-présidents délégués des deux autres territoires que celui du président, et issus des collèges ayant voix délibératives (Si nous découpons en trois bassins de vie (Le Blanc, Argenton sur Creuse et La Châtre) nous retrouverons dans ce triptyque le président et les deux vice-présidents et chacun des territoires précités est représenté) ;
- Un Secrétaire ;
- Un Trésorier ;
- Deux autres membres.

Le/la Directeur (trice) assiste aux réunions du Bureau avec voix consultative.

Extrait des statuts Article 15 : missions et responsabilités du bureau

Le bureau assure le suivi du travail et se réunit chaque fois qu'il le juge utile sur convocation du Président. Il fixe l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration.

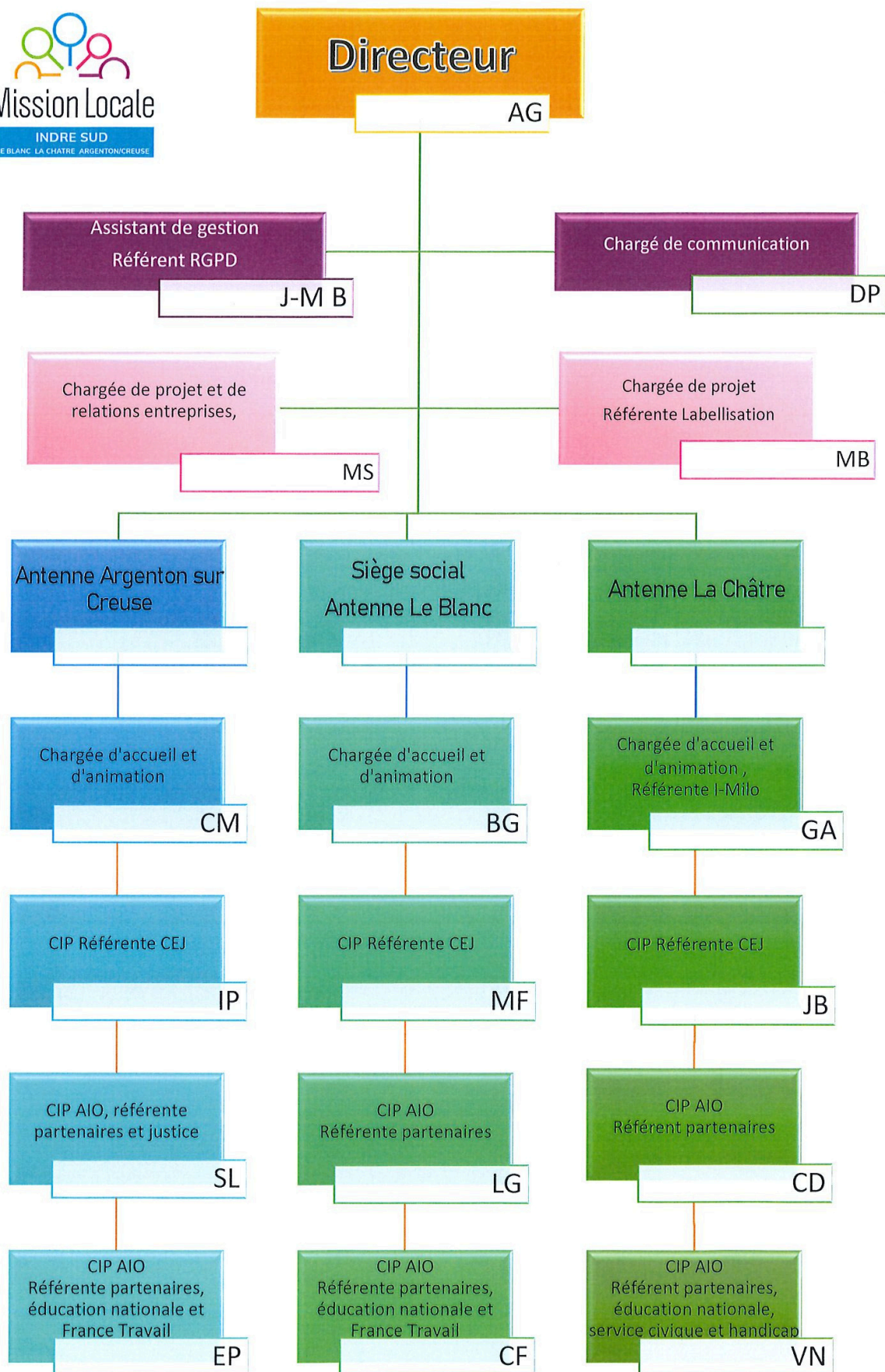
Il est tenu procès-verbal des réunions du bureau.

Le bureau est l'organe d'exécution du Conseil d'Administration. Il applique la politique définie par ce dernier et prend toutes les décisions urgentes.

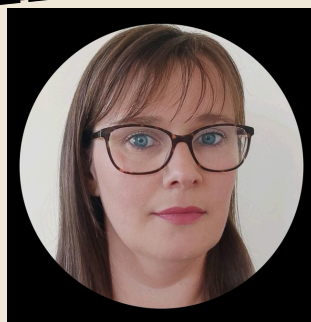
Il procède par délégation du Conseil d'Administration à l'organisation de la Mission Locale et en assure le fonctionnement administratif et financier.

SON ORGANISATION

Organigramme



LA MLIS : SON ORGANISATION



L'équipe de la MLIS est répartie sur ses 3 antennes : 6 salariés au siège, 5 à Argenton et 4 à La Châtre. Les salariés ne se voient qu'épisodiquement. Une réunion d'équipe se tient mensuellement, hormis sur les mois de juillet, août et décembre. Pour favoriser la rencontre, la direction a instauré des moments conviviaux sur différents moments de l'année : repas de Noel, partage de la galette des rois en janvier, journée de cohésion début juillet et extension de la pause méridienne sur chaque antenne, pour partager un repas en extérieur avant le départ pour les congés estivaux.



Repas de Noel

NOTRE OFFRE DE SERVICE

Accueillir
et Informer

Conseiller

Accompagner les
parcours et les
entreprises

Orienter

Logement
Santé
Mobilité

Social
Ressources
Sports, loisirs,
culture

Emploi
Engagement

Justice
Inclusion
Numérique

Projet
professionnel
Formation

NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES

Facteurs de réussite, les Missions Locales travaillent en synergie avec l'ensemble des partenaires impliqués. Ces partenariats permettent de proposer aux jeunes des réponses multiples, efficaces et adaptées, de mettre en cohérence les politiques d'emploi et d'insertion menées au niveau local.



NOS VALEURS

Pour identifier les valeurs de la Mission locale Indre Sud, nous avons organisé une réunion participative et collaborative avec l'ensemble de l'équipe.

BIENVEILLANCE

- Accueil inconditionnel sans discrimination ni préjugés
- Témoigner de l'empathie
- Créer un lien de confiance

ECOUTE

- Respecter la confidentialité
- Pratique de l'écoute active
- Faire preuve de transparence
- Instaurer un climat de confiance

PROXIMITE

- Disponibilité du conseiller
- Conseiller unique
- Temps d'entretien adapté
- Présence sur le territoire au plus près du public : antennes et permanences

ADAPTABILITE

- Prise en compte de l'évolution du public
- Individualisation des suivis
- Prise en compte du rythme et des capacités de chacun pour l'étude des besoins

L'ACCOMPAGNEMENT VU PAR LA DIRECTION

La mission locale est un service public.

Sa vocation est d'accueillir et d'accompagner les jeunes du territoire, âgés de 16 à 25 ans.

Des jeunes qui se retrouvent souvent sans solution.

Notre ambition au sein de la mission locale est d'autoriser ces jeunes à croire en un avenir meilleur.

Ce n'est pas un travail : c'est un sacerdoce.

Concrètement, notre vocation est de veiller à la mise en œuvre des politiques publiques pour la jeunesse avec une approche globale des problématiques. Dans ce cadre, les activités principales de la Mission Locale concernent l'accueil, l'information, l'orientation, le conseil, l'accompagnement du public, l'ingénierie de projet... La Mission Locale intervient dans le domaine de la formation et de l'emploi, mais aussi dans le champ de l'accès au logement, aux transports, aux soins, aux droits, aux loisirs et à la culture.

Nous intervenons ainsi quasiment sur toutes les sphères : santé, habitat, emploi... Nous accompagnons à la fois sur l'aspect social et sur le professionnel.

Nous accueillons un public vulnérable. Ce qui exige de nous attention, bienveillance. Nous prenons soin de nos jeunes pour les accompagner vers l'autonomie. Ils ont besoin d'un coup de pouce, la mission locale est ce coup de pouce.

Il est ainsi primordial de développer une relation de confiance, de proximité et de co-construction avec les jeunes, une personnalisation de l'accompagnement, et proposer des parcours évolutifs adaptés aux besoins de chacun. Dans une posture d'écoute et de création de confiance, nous nous attachons à élaborer un projet individualisé en co-construction avec le jeune au regard de sa personnalité, ses projets, du moment de vie, de son niveau d'autonomie et de son potentiel.

Aboubaker GALILE

NOS ENJEUX ET NOS GRANDES ORIENTATIONS

Pour identifier les enjeux de la Mission locale, nous avons réuni nos partenaires pour réfléchir ensemble sur les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités de notre structure.

Ce travail nous a permis de formaliser les principaux enjeux auxquels la mission locale Indre Sud doit répondre et, de fait, les grandes orientations qui en découlent pour notre projet associatif.

FORCES

- Maillage territorial
- Ancrage des collectivités locales
- Financements solides
- Equipes pluridisciplinaires
- Accompagnement global et transversal
- Accompagnement d'un public dédié
- Recherche de cohésion d'équipe

OPPORTUNITES

- Dynamique territoriale en animation jeunesse, en formation et accompagnement
 - Institutionnalisation par les services de l'Etat
 - Soutien des acteurs locaux
 - Digitalisation/multimodalité
 - Labellisation de la MLIS

FAIBLESSES

- Manque de visibilité et de lisibilité
- Trop petits locaux
- Manque de matériel (mobilier, véhicules...)
- Manque de stabilité des équipes
- Financement unique
- Structure trop renfermée sur elle même
- Manque de suivi dans les projets
- Absence de temps d'échanges interne (projets en cours, partenariats, actualités...)
- Direction unique
- Territoire très vaste
- Manque d'implication et d'appropriation des élus

MENACES

- Territoire peu attractif
- Baisse des 1er accueils
- Manque de visibilité de la structure
- Dépendance liée aux politiques locales, régionales, nationales et européennes
- Orientation des missions et des dispositifs par injonction de l'Etat

Nos grandes orientations



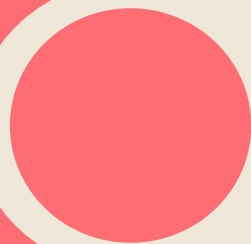
Développer la mobilité



**Optimiser le management
(équipes/élus)**



**Développer la communication interne et externe
Digitalisation de l'offre d'accompagnement**



Impliquer les acteurs locaux

Nos grandes orientations

Développer la mobilité

Pourquoi ?

La mobilité reste l'un des freins majeurs à l'accès à la formation et au territoire ; peut-être de manière plus prégnante sur les territoires ruraux comme ceux du sud de l'Indre.

Nous nous donnons donc pour objectif de faciliter la mobilité et l'accès à nos accompagnements.

Quelles actions ?

- ® Digitaliser l'offre d'accompagnement.
- ® Acquérir des grands écrans pour faciliter les accompagnements en visioconférence.
- ® Signature d'un partenariat avec Emmaüs Connect.
- ® Participer aux réunions du conseil de développement du Parc naturel régional de la Brenne ; réflexion avec Familles rurales pour la mise en place de covoiturage. Cheffe de projet : Magali Bordet. Échéance : 2026.
- ® Indicateurs. Évaluation du nombre de jeunes participant aux ateliers Emmaüs Connect, aux accompagnements visio, accès à ordinateurs.
- ® Acquisition d'un véhicule multiplaces.
- ® Proposition de cours de conduite par simulation (10 heures par jeune).
- ® Achat de voitures électriques.
- ® Demande de financement du permis.

Optimiser le management (équipes/élus)

Pourquoi ?

L'objectif est de structurer le management des équipes et des relations avec les élus.

Quelles actions ?

- ® Mise en place d'un management avec les élus dans le cadre de la labellisation,
- ® Recruter un(e) chargé(e) de projet qui, à terme, sera chargé(e) de l'organisation/planification de l'activité et des équipes.
- ® Mobiliser davantage les élus en les invitant à participer aux réunions de CSE.
- ® Présentation en AG des travaux de labellisation.

Développer la communication interne et externe Digitalisation de l'offre d'accompagnement

Pourquoi ?

Il s'agit de développer la notoriété de la mission locale sur son territoire, auprès de son public cible que sont les 16-25 ans mais aussi auprès du grand public. A l'heure de la mise en action de France Travail, il s'agit de promouvoir les spécificités de la mission locale.

Quelles actions ?

- ④ Renforcer la présence/audience sur les réseaux sociaux : Facebook, TikTok, Instagram, LinkedIn.
- ④ Étudier dans quelles mesures on peut développer les compétences en interne pour épauler la référente communication.
- ④ Mettre en place signalétique dans les communes et enseignes sur les locaux pour les trois sites.
- ④ Au niveau de la communication interne, faciliter le partage d'informations.
- ④ Organiser des réunions de travail et de partage avec les partenaires (France Travail, etc).
- ④ Formaliser une newsletter à publier sur un rythme à définir.
- ④ Organiser le partage de veille.
- ④ Organiser un événementiel autour de journée portes ouvertes.
- ④ Développer de nouveaux supports de communication : plaquette, vidéos...

Impliquer les acteurs locaux

Pourquoi ?

Face aux différents enjeux qui attendent la mission locale, il s'agit de développer la notoriété de la structure mais aussi et surtout de développer une stratégie de partenariats.

Quelles actions ?

- ④ Prendre contact avec les chargés de développement économique des EPCI.
- ④ Participer aux réunions proposées par la CCI, la CGPME, la CMA, le Medef.
- ④ Travailler sur les projets : appel à projet local, présence aux réunions, identification de personne ressource, référent,...
- ④ Diversifier les sources de financement.
- ④ Structurer et animer une démarche réseau.

Validation et suivi du projet associatif

Notre projet a été présenté en réunion d'équipe le 25 avril 2024 et validé par le Conseil d'Administration le 6 juin 2024.

Il sera présenté à notre prochaine assemblée générale le 20 juin 2024.

Il sera consultable sur le site de la Mission locale, et disponible dans les locaux de la Mission Locale.

Le suivi et l'évaluation du projet sont assurés par un groupe composé d'administrateurs et de salariés impliqués dans le fonctionnement général de la structure (direction, groupe RH, groupe de travail...).

Cette instance se réunit au moins une fois chaque année pour faire le bilan de chacun des objectifs déclinés.

Le suivi et les évolutions du projet associatif sont présentés en bureau et en CA. Les actions sont ainsi reconduites, renouvelées ou arrêtées annuellement. Leur bilan est intégré au compte rendu annuel d'activité.



Mission Locale Indre Sud
Siège social

28 Rue grande Ville basse
36300 LE BLANC

02.54.37.27.27

contact@missionlocale-indresud.fr